



GAVI/13/330/ea/vf

Ministre de la Santé  
Ministère de la Santé  
Boîte postale 1820  
Bujumbura  
Burundi

Genève, le 21 mai 2013

Madame la Ministre,

### **Soutien de GAVI Alliance au Burundi pour le vaccin anti-rotavirus**

Je vous écris pour vous communiquer de nouvelles précisions concernant le soutien de GAVI Alliance au Burundi pour le vaccin anti-rotavirus.

Le présent courrier concerne tout particulièrement à l'allocation de la somme forfaitaire pour aider à l'introduction du vaccin anti-rotavirus dans votre pays.

La confirmation des montants finaux fait suite à une lettre de décision que nous vous avons envoyée le 14 décembre 2012 avec des informations sur le soutien approuvé par le Comité exécutif de GAVI en octobre 2012.

Par conséquent, nous avons maintenant le plaisir de vous informer que GAVI Alliance a approuvé officiellement l'allocation d'une somme forfaitaire d'introduction du vaccin, dont les détails figurent à l'annexe B.

Pour votre information, le présent document contient les pièces jointes suivantes :

- Annexe A : Description du soutien approuvé par GAVI
- Annexe B : Informations financières et programmatiques – avec l'information actualisée sur l'allocation d'introduction du vaccin
- Annexe C : Clauses et conditions du soutien de GAVI Alliance

En cas de question ou pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous adresser à ma collègue Mme Véronique Maeva Fages à [vfages@gavialliance.org](mailto:vfages@gavialliance.org).

BDI-2013.01(xaxx)P

GAVI Alliance

2 chemin des Mines  
1202 Geneva  
Switzerland

Tel. +41 22 909 6500  
Fax +41 22 909 6555

[www.gavialliance.org](http://www.gavialliance.org)  
[info@gavialliance.org](mailto:info@gavialliance.org)

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

*Hind A. Khatib*

Hind Khatib-Othman  
Directrice des programmes GAVI

Copies :           Ministre des Finances  
                      Directeur du PEV  
                      Coordonnateur National RSS  
                      Représentant de l'OMS, Burundi  
                      Représentant de l'UNICEF, Burundi  
                      Groupe de travail régional  
                      Siège de l'OMS, Genève  
                      Division des approvisionnements de l'UNICEF, Copenhague  
                      Banque mondiale, Burundi

## Description du soutien de GAVI au Burundi

### Soutien aux nouveaux vaccins (SVN)

GAVI Alliance a approuvé la demande du pays concernant l'approvisionnement en doses de vaccin et matériel de sécurité des injections associé qui devraient être requis pour le programme de vaccination, ainsi que précisé dans l'annexe B. Le financement apporté par GAVI pour les vaccins sera conforme :

- aux directives de GAVI Alliance relatives à la demande de soutien ; et
- à la proposition finale telle qu'approuvée par le Comité d'examen indépendant (CEI), y compris toutes clarifications ultérieures.

Les vaccins fournis seront utilisés tels que le pays l'a proposé. Les principes de la Déclaration conjointe OMS-UNICEF-FNUAP sur l'emploi de seringues autobloquantes dans les services de vaccination (WHO/V&B/99.25) s'appliqueront à toutes les vaccinations réalisées avec ces vaccins.

Le point numéro 11 dans l'annexe B résume les détails du soutien approuvé de GAVI pour les vaccins pour les années indiquées.

Les fonds de GAVI ne peuvent servir à régler tout impôt, droit de douane, taxe ou autre prélèvement s'appliquant à l'importation des vaccins et des fournitures associées.

GAVI n'est pas responsable de toute obligation susceptible de découler de la distribution ou de l'utilisation des vaccins et des fournitures associées après que la propriété de ces vaccins et des fournitures associées sera passée au pays ; néanmoins, le fabricant des vaccins concerné demeurera responsable de toute imperfection des vaccins et des fournitures associées.

### **Cofinancement du pays**

Conformément à la politique de GAVI sur le cofinancement, le pays a accepté de verser la quote-part requise pour cofinancer les doses de vaccin ainsi qu'indiqué dans l'annexe B. Le point numéro 14 dans l'annexe B résume le budget et la quantité de fournitures qui sera achetée avec les fonds du pays pendant la période correspondante. Le montant total de cofinancement se rapporte au coût des vaccins et du matériel de sécurité des injections associé ainsi qu'aux frais de transport.

Les pays peuvent choisir de cofinancer les vaccins par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF, du Fonds de roulement de l'OPS ou ils peuvent décider de se procurer eux-mêmes les vaccins conformément à leurs propres

procédures, à l'exception du vaccin anti-pneumococcique qui doit être acheté par l'entremise de l'UNICEF.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le biais de l'UNICEF ou de l'OPS, le paiement sera effectué directement à l'UNICEF ou à l'OPS (selon les cas), ainsi que prévu dans le mémorandum d'accord sur les services d'achat conclu entre l'UNICEF ou l'OPS et le pays. Aucun versement ne sera fait à GAVI Alliance. Veuillez rester en contact avec l'UNICEF ou l'OPS pour connaître la disponibilité des vaccins correspondants et préparer le calendrier des livraisons.

Le montant total du cofinancement exprimé au point numéro 14 dans l'annexe B n'inclut pas les coûts et les frais de l'organisme d'approvisionnement concerné, tels que les frais administratifs et la « marge de protection ».

Une information sur ces frais supplémentaires sera fournie par l'organisme d'approvisionnement dans le cadre du devis qui sera demandé par le pays. L'UNICEF/OPS transmettra à GAVI les informations sur la situation de l'achat des fournitures cofinancées. Conformément à la politique de GAVI sur le cofinancement (<http://www.gavialliance.org/about/governance/programme-policies/co-financing/>), la quote-part est payable chaque année à l'UNICEFOPS.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le Gouvernement, conformément à ses propres procédures d'achat et non auprès de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ou de l'OPS, le Gouvernement présentera à GAVI des pièces justifiant qu'il a acheté sa portion cofinancée des vaccins et des fournitures associées, par exemple des bons d'achat, des factures et des reçus. GAVI encourage vivement les pays qui se procurent eux-mêmes leurs produits cofinancés (par exemple les seringues autobloquantes et les réceptacles de sécurité pour seringues et aiguilles usagées) de veiller à ce que ceux-ci figurent sur la liste de produits présélectionnés de l'OMS ou, pour les réceptacles de sécurité, qu'ils aient obtenu un certificat de qualité délivré par une autorité nationale compétente.

**Le soutien de GAVI ne sera fourni que si le pays respecte les conditions suivantes :**

Transparence et responsabilité : Respect de toutes les exigences en rapport avec la transparence et la responsabilité, conformément à la politique de GAVI sur la transparence et la responsabilité financière ainsi que des obligations souscrites dans l'aide-mémoire conclu entre GAVI et le pays.

États financiers et audits externes : Respect des exigences de GAVI relatives aux états financiers et aux audits externes.

Clauses et conditions de l'allocation de fonds : Respect des clauses et conditions standard de GAVI pour l'allocation de fonds (jointes comme annexe D).

Cofinancement du pays : GAVI doit recevoir la preuve du versement par le pays de sa quote-part, avec par exemple des factures ou des reçus d'expédition, si l'organisme d'approvisionnement n'est ni l'UNICEF ni l'OPS pour le vaccin faisant l'objet d'un cofinancement pendant l'année calendaire précédente.

Suivi et rapports de situation annuels : L'utilisation par le pays du soutien financier pour l'introduction de nouveaux vaccins avec le(s) vaccin(s) spécifié(s) dans l'annexe B est soumise à un suivi strict des performances. GAVI Alliance utilise les systèmes nationaux pour surveiller et vérifier les performances ainsi que d'autres sources de données, notamment les estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale. Dans le cadre de ce processus, les autorités nationales seront invitées à contrôler le nombre d'enfants vaccinés et le versement des fonds pour cofinancer les vaccins et elles devront préparer des rapports sur ces activités.

Le pays décrira ses progrès et le soutien nécessaire pour l'année suivante dans le rapport de situation annuel. Ce rapport contiendra le nombre déclaré d'enfants de moins de 12 mois ayant reçu les trois doses du vaccin DTC et les trois doses du vaccin pentavalent, sur la base des rapports mensuels des districts examinés par le CCIA (Comité de coordination interagences), tel qu'il a été transmis à l'OMS et l'UNICEF dans le rapport conjoint de notification des activités de vaccination. Le rapport de situation annuel rendra également compte de la manière dont le pays honore ses engagements de cofinancement, énoncés dans la présente lettre. Le rapport de situation annuel, approuvé par le CCIA, sera envoyé au Secrétariat de GAVI au plus tard le 15 mai de chaque année. La poursuite du financement au-delà des sommes approuvées dans la présente lettre est subordonnée à la réception d'un rapport de situation annuel satisfaisant et à la disponibilité de fonds.

## Vaccin Anti-Rotavirus

<b>1. Country /Pays: Burundi</b>				
<b>2. Grant Number/ Numéro d'allocation: 1315-BDI-13b-X</b>				
<b>3. Decision Letter no/Numéro de la lettre de décision: 1</b>				
<b>4. Date of the Partnership Framework Agreement/ Date de l'Accord Cadre de Partenariat: Non applicable</b>				
<b>5. Programme Title/ Titre du Programme : Soutien aux Nouveaux Vaccins (SVN)</b>				
<b>6. Vaccine type /Type de vaccin: Vaccin Anti-Rotavirus</b>				
<b>7. Product presentation and formulation of vaccine/ Présentation du produit et formulation du vaccin: 2 doses</b>				
<b>8. Programme Duration/ Durée du programme: 2013– 2015</b>				
<b>9. Programme Budget (indicative)/Budget programme (indicatif):</b>				
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
<b>Programme Budget (\$US) / Budget du Programme</b>	167,500	1,843,500	1,784,000	3,795,000
<b>10. Vaccine Introduction Grant/Somme forfaitaire allouée pour l'introduction: US\$341,000</b>				
<b>11. Indicative Annual Amounts / Montant annuels indicatifs :</b>				
<b>Type of supplies to be purchased with GAVI funds in each year/ Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de GAVI chaque année</b>				<b>2013</b>
<b>Number of vaccines doses /Nombre de doses de vaccins</b>				61,500
<b>Number of AD syringes/ Nombre de seringues autobloquantes</b>				0
<b>Number of re-constitution syringes/Nombre de seringues de reconstitution</b>				0
<b>Number of safety boxes/ Nombre de réceptacles de sécurité</b>				0
<b>Annual Amounts /Montants annuels (\$US)</b>				167,500
<b>12. Procurement agency-The Country shall release its Co-Financing Payments each year to the procurement agency / <i>Organisme d'achat</i> : Le pays doit envoyer ses versements de cofinancement chaque année à l'organisme d'achat : UNICEF</b>				
<b>13. Self-procurement /Auto-provisionnement: Non applicable</b>				

**14. Co-financing obligations: Reference code: [1315-BDI-13b-X-C]** According to the Co-Financing Policy, the Country falls within the low income graduating group. The following table summarises the Co-Financing Payment(s) and quantity of supply that will be procured with such funds in the relevant year.

**Obligations de cofinancement: Code de référence [1315-BDI-13b-X-C]:** Selon la Politique de GAVI sur le cofinancement, le Burundi fait partie de la catégorie des pays à faible revenu. Le tableau suivant résume le paiement de co-financement et la quantité de fournitures que le pays doit acheter avec ces fonds pendant l'année concernée.

Type of supplies to be purchased with Country funds in each year / Type de fournitures qui seront achetées chaque année avec les fonds du pays	2013	2014	2015
Number of vaccines doses / Nombre de doses de vaccin	6,000	57,000	54,000
Number of AD syringes / Nombre de seringues autobloquantes	0		
Number of re-constitution syringes / Nombre de seringues de reconstitution	0		
Number of safety boxes / Nombre de réceptacles de sécurité	0		
US\$ Value of Vaccine doses / Coût des Vaccins	12,858		
US\$ Total Co-Financing Payments (including freight) / Versement total du cofinancement (frais de transport inclus)	13,500	149,000	144,000

**15. Operational support for campaigns/ Coûts opérationnels des campagnes: Non applicable**

	2013	2014
Grant amount (US\$) / Montant de l'allocation (US\$)	N/A	N/A

**16. Document to be delivered for future disbursements :** The Country shall submit the following documents by the specified due dates as part of the conditions to the approval and disbursements of future Annual Amount / **Documents devant être présentés pour des décaissements futurs :** le pays devra fournir ces documents à temps dans le cadre des conditions à remplir avant toute approbation ou décaissements des montants annuels.

Reports, documents and other deliverables / Rapports et autres documents	Due dates / Date limite de réception
2013 Annual Progress Report / Rapport de Situation Annuel	15 mai 2014

**Clarifications/Eclaircissements:** Le pays est rappelé de préparer et envoyer à GAVI les états financiers et rapports d'audits relatifs aux sommes forfaitaires qui avaient été décaissées au Ministère de la Santé pour aider à l'introduction de nouveaux vaccins dans votre pays. De plus, le rapport d'audit externe portant sur la subvention ou bonus SSV correspondant à l'année 2011 doit être envoyé à GAVI dès que possible.

**17. Other conditions/Autres conditions : Non applicable**

**Signé par:**  
**Au nom de GAVI Alliance**

*Hind K. Khatib*

**Hind Khatib-Othman**  
**Directrice des Programmes GAVI**  
**21 mai 2013**

## **Clauses et conditions de GAVI Alliance**

Les pays signeront et accepteront les clauses et conditions suivantes de GAVI Alliance dans les formulaires de demande de soutien. Ces clauses et conditions pourront aussi être incluses dans un accord d'allocation conclu entre GAVI et le pays.

### ***FINANCEMENT UTILISÉ UNIQUEMENT POUR DES PROGRAMMES APPROUVÉS***

Le pays présentant la demande (« le pays ») confirme que tous les fonds fournis par GAVI Alliance au titre de la présente demande seront utilisés et appliqués dans le seul but de réaliser le(s) programme(s) décrit(s) dans la demande de soutien du pays. Toute modification substantielle du/des programme(s) approuvé(s) devra être révisée et approuvée au préalable par GAVI Alliance. Toutes les décisions de financement pour cette demande sont du ressort du Conseil d'administration de GAVI Alliance et sont subordonnées aux procédures du CEI et à la disponibilité des fonds.

### ***AMENDEMENT DE LA PRÉSENTE PROPOSITION***

Le pays avertira GAVI Alliance par le biais de son rapport de situation annuel s'il souhaite proposer des changements à la description du/des programme(s) dans la présente demande de soutien. L'Alliance instrumentera toute modification qu'elle aura approuvée et la proposition du pays sera amendée.

### ***REMBOURSEMENT DES FONDS***

Le pays accepte de rembourser à GAVI Alliance tous les fonds qui ne sont pas utilisés pour le(s) programme(s) décrit(s) dans la présente demande. Le remboursement par le pays s'effectuera en dollars américains, à moins que GAVI Alliance n'en décide autrement, dans les soixante jours après réception par le pays de la demande de remboursement de GAVI Alliance. Les fonds remboursés seront versés sur le(s) compte(s) désigné(s) par GAVI Alliance.

### ***SUSPENSION/RÉSILIATION***

L'Alliance peut suspendre tout ou partie de ses financements au pays si elle a des raisons de soupçonner que les fonds ont été utilisés dans un autre but que pour les programmes décrits dans la présente demande ou toute modification de cette demande approuvée par GAVI. GAVI Alliance se réserve le droit de mettre fin à son soutien au pays pour les programmes décrits dans la présente demande si des malversations des fonds de GAVI Alliance sont confirmées.

### ***LUTTE CONTRE LA CORRUPTION***

Le pays confirme que les fonds apportés par GAVI Alliance ne seront en aucun cas offerts par lui à des tiers, et qu'il ne cherchera pas non plus à tirer des présents, des paiements ou des avantages directement ou indirectement en rapport avec cette demande qui pourraient être considérés comme une pratique illégale ou une prévarication.

### ***CONTRÔLE DES COMPTES ET ARCHIVES***

Le pays réalisera des vérifications annuelles des comptes et les transmettra à GAVI Alliance, conformément aux conditions précisées. L'Alliance se réserve le droit de se livrer par elle-même ou au travers d'un agent à des contrôles des comptes ou des évaluations de la gestion financière afin d'assurer l'obligation de rendre compte des fonds décaissés au pays.

Le pays tiendra des livres comptables précis justifiant l'utilisation des fonds de GAVI Alliance. Le pays conservera ses archives comptables conformément aux normes comptables approuvées par son gouvernement pendant au moins trois ans après la date du

dernier décaissement de fonds de GAVI Alliance. En cas de litige sur une éventuelle malversation des fonds, le pays conservera ces dossiers jusqu'à ce que les résultats de l'audit soient définitifs. Le pays accepte de ne pas faire valoir ses privilèges documentaires à l'encontre de GAVI Alliance en rapport avec tout contrôle des comptes.

#### **CONFIRMATION DE LA VALIDITE JURIDIQUE**

Le pays et les signataires pour le Gouvernement confirment que la présente demande de soutien est exacte et correcte et représente un engagement juridiquement contraignant pour le pays, en vertu de ses lois, à réaliser les programmes décrits dans la présente demande.

#### **CONFIRMATION DU RESPECT DE LA POLITIQUE DE GAVI ALLIANCE SUR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ**

Le pays confirme qu'il a pris connaissance de la politique de GAVI Alliance sur la transparence et la responsabilité et qu'il en respectera les obligations.

#### **ARBITRAGE**

Tout litige entre le pays et GAVI Alliance occasionné par la présente demande ou en rapport avec elle qui n'aura pas été réglé à l'amiable dans un délai raisonnable sera soumis à un arbitrage à la demande de GAVI Alliance ou du pays. L'arbitrage sera conduit conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission pour le droit commercial international (CNUDCI) alors en vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sanction arbitrale, comme règlement final de ce différend. Le lieu de l'arbitrage sera Genève, Suisse. Les langues de l'arbitrage seront l'anglais et le français.

Pour tout litige portant sur un montant égal ou inférieur à 100 000 dollars américains, un arbitre sera désigné par GAVI Alliance. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à 100 000 dollars américains, trois arbitres seront nommés comme suit : GAVI Alliance et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre qui présidera.

L'Alliance ne pourra être tenue pour responsable auprès du pays de toute réclamation ou perte en rapport avec les programmes décrits dans la présente demande, y compris et sans limitation, toute perte financière, conflit de responsabilités, tout dommage matériel, corporel ou décès. Le pays est seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre des programmes décrits dans la présente demande.

#### **UTILISATION DE COMPTES BANCAIRES COMMERCIAUX**

Il incombe au Gouvernement du pays éligible de vérifier avec toute la diligence requise l'adéquation des banques commerciales utilisées pour gérer le soutien en espèces de GAVI, notamment le RSS, le SSV, l'appui aux OSC et les allocations pour l'introduction des vaccins. Le représentant soussigné du Gouvernement confirme que le Gouvernement assumera l'entière responsabilité du remplacement du soutien en espèces de GAVI qui serait perdu en raison d'une faillite de la banque, de fraude ou tout autre événement imprévu.